

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Décembre

DEUX ÉLECTIONS

Les radicaux socialistes célèbrent par des chants de triomphe leurs moindres succès électoraux. Lorsqu'un de leurs amis réussit à se faire nommer député ou sénateur, ils ne cessent de nous assourdir, pendant des semaines entières, du bruit de leurs victoires. Mais quand ils sont battus, ce qui est beaucoup moins rare, ils gardent un silence prudent. C'est ainsi qu'ils n'ont point parlé des défaites qu'ils viennent de recevoir dans le département du Nord et dans celui de la Seine. Les circonscriptions de Dunkerque et de Neuilly Boulogne étaient précédemment occupées par deux députés décédés de l'extrême gauche, M. le général Yung et M. Sautumier. Aux élections de dimanche, c'est un modéré, M. Guillain, qui a triomphé à Dunkerque et c'est aussi un modéré, M. Rigaud, qui arrive en tête à Neuilly sur son premier tour et avec une telle avance sur ses concurrents que son succès n'est pas douteux au scrutin de ballottage.

Ces deux victoires sont des plus intéressantes et le mouvement qui vient de se dessiner en faveur des candidats modérés est des plus significatifs. En 1889, le boulangisme se rendait maître des collèges de Dunkerque et de Neuilly. La coalition de la droite et de l'extrême gauche qui s'y était formée, provoquait le triomphe de M. Lalou et de M. Francis Laur. Aux élections de 1893, ces deux boulangistes étaient remplacés par deux radicaux, M. le général Yung et M. Lefoullon qui, après sa mort, eut pour successeur le jeune M. Sautumier décédé à son tour. Mais où donc étaient les candidats radicaux dimanche dernier ? Ils avaient déserté la lutte, laissant aux prises les seuls républicains modérés avec les socialistes révolutionnaires; les intermédiaires entre la République libérale et la République collectiviste avaient disparu. C'é-

tait à un tel point que le *Radical* lui-même se sentait disoit-il « écœuré de cette inondation malpropre du socialisme », et qu'il gourmandait sévèrement ses amis de n'avoir pas présenté de candidats.

Quoi qu'il en soit, voici deux circonscriptions qui après avoir passé du boulangisme au radicalisme, reviennent aux idées modérées. Le choix des candidats républicains n'a pas nui, il est vrai, à cet heureux changement. La droite n'a pas opposé de concurrents à M. Guillain dans le Nord pas plus qu'à M. Rigaud dans la banlieue de Paris. Certains conservateurs ont même pu voter pour eux, alors qu'il y a sept ans, ils avaient pu voter pour un boulangiste. Pourquoi ? Evidemment parce que le programme et la personne de M. Rigaud et de M. Guillain n'étaient guère de nature à les effrayer. Ayant à choisir entre des modérés et des socialistes, les conservateurs dont nous parlons n'ont pas imité la sottise conduite des royalistes bordelais; ils ont nettement refusé leurs suffrages aux collectivistes et s'ils ne sont pas allés jusqu'à voter pour les modérés, ils se sont bien gardés de leur susciter des concurrents.

Une fois de plus on a pu constater, à Neuilly comme à Dunkerque, les excellents effets de l'entente des libéraux et des hommes de gouvernement pour triompher du socialisme révolutionnaire. Il leur a suffi de ne pas se diviser, pour avoir raison de leur commun adversaire. A la détestable coalition de l'extrême droite et de l'extrême gauche, les électeurs ont opposé l'union féconde de tous les partisans de la liberté et de la paix sociale, afin de barrer solidement la route aux révolutionnaires. Ce qui fait la force des radicaux et des socialistes, c'est surtout la division, le manque de courage ou l'inertie des modérés.

Le jour où l'on suivra partout l'exemple de Dunkerque et de Neuilly, le jour où les adversaires du radicalisme socialiste sauront se mettre d'accord pour conjurer un pareil fléau, un nombre considérable de sièges

occupés par l'extrême gauche pourront être reconquis avec la plus grande facilité.

J. QUERCYTAÏN.

L'opinion de Gambetta SUR LE SÉNAT

En France, nous avons eu non pas des Sénats, parce qu'on ne peut pas appeler de ce nom les assemblées ou les collections d'hommes que le premier et le second empire réunissaient au Luxembourg, mais nous avons eu des Chambres des Pairs... ne donnant aucun soutien, aucune solidité aux institutions dans le cadre desquelles elles trouvaient place...

Nos législateurs d'aujourd'hui ont considéré le Sénat comme un suprême espoir, comme un refuge contre le dédain de ce qu'ils appellent le nombre, c'est-à-dire tout le monde, c'est-à-dire la France...

Mais ce Sénat, dans lequel ils voulaient s'installer le plus majestueusement possible, ils avaient rêvé de le composer directement, puis de le faire nommer par le chef de l'Etat, ou, en fin de compte, par un corps électoral suffisamment dosé, trié et muni de droits tellement réduits et imperceptibles que ce devait être une véritable dilution homéopatique du suffrage universel. Ces diverses combinaisons ne firent qu'apparaître aussitôt qu'on les présentait à la tribune, un tel éclat de rire s'emparait de l'opinion publique qu'on n'apercevait plus ni l'orateur ni son projet...

Mais alors on a créé un Sénat qui est aujourd'hui la loi du pays, que nous devons respecter à ce titre, bien mieux : que nous devons considérer comme l'ancre de salut sur laquelle doit reposer le vaisseau de l'Etat...

Le corps électoral qui nomme les membres du Sénat est formé de quatre éléments; l'élection a lieu par départements, au scrutin de liste et au chef-lieu. Les quatre éléments du corps électoral sont ceux-ci : les

députés, c'est-à-dire les représentants les plus autorisés du suffrage universel dans le département; les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement, c'est-à-dire l'expression des divers groupes de citoyens qui composent le département, et, enfin, les délégués de chaque commune.

C'est ici que je veux arrêter votre attention. Je veux que vous saisissiez bien quel admirable instrument d'ordre, de paix, de progrès démocratique cette intervention de l'esprit communal dans la réglementation des grandes affaires politiques, peut procurer à la France.

J'ai longtemps hésité, tout d'abord, à croire que l'assemblée la plus monarchique, la plus... comment dirai-je ? la moins laïque... qu'ait eu la France, imbue des préjugés du gouvernement oligarchique, j'hésitais à croire que cette assemblée, ayant à constituer une seconde Chambre, en arriverait à lui donner pour point de départ, quoi ? *Ce qu'il y a de plus démocratique en France, ce qui constitue les entrailles mêmes de la démocratie : l'esprit communal, c'est-à-dire les 36.000 communes de France !*

Admirez les conséquences et la portée d'une telle loi !

Voilà des communes qui, jusqu'ici, ont été tenues en tutelle, qu'on avait sévèrement exclues de la politique, dont on a fait surveiller toutes les délibérations dans le but d'empêcher la politique d'y pénétrer et d'y tout transformer; voilà des communes qui, aujourd'hui, ne vont pas faire une seule élection de conseiller municipal sans s'enquérir auparavant des opinions politiques de chaque candidat, sans savoir par avance, dans le cas où il aurait à participer à une élection de sénateurs, quels seraient son vote, ses opinions...

Aujourd'hui, la vie politique va circuler du hameau à la ville, les communes vont délibérer, s'instruire réciproquement, elles s'instruiront, se renseigneront, et pourquoi faire ? Pour dicter leurs volontés, c'est-à-dire pour régner...

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 20

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

VIII

Le foulard rouge

Du côté du comte, Noris n'avait pas eu grand mérite à triompher seul. On a vu, au début de ce récit, Tristan de Limeray s'incliner devant les sages conseils du vieil ami de sa famille, et s'en remettre à lui pour lui trouver la femme qui devait remplacer celle qu'il avait prématurément perdue.

L'empressement de Noris à lui amener lui-même Mme Desormes, et la façon toute particulière dont il lui recommanda la nouvelle gouvernante ne lui laissèrent aucun doute sur ses véritables intentions. Il comprit sans peine que son vieil ami ambitionnait pour sa protégée, une tout autre situation que le modeste emploi qui lui ouvrait les portes du château de Limeray.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il ne fut pas long à apprécier les qualités exquises de la jeune femme. Bref, le jour où le docteur Noris, jugeant qu'il avait laissé s'écouler le temps nécessaire pour ratifier son choix, se décida à démasquer ses batteries, ce fut le comte de Limeray lui-même qui l'interrompit pour lui demander de pressentir Mme Desormes au sujet d'une union qu'il ambi-

tionnait et qui comblerait ses vœux les plus chers.

La partie, gagnée si facilement de ce côté, demanda par contre de nombreuses complications lorsqu'il s'agit de Mme Desormes.

On se souvient que, le matin où Angèle quittait, pour n'y revenir jamais, la petite maison de la rue Saint-Guillaume, son oncle Pierre était parvenu, sous un déguisement, à lui parler au moment où elle traversait seule le jardin, pour lui dire rapidement : Bonne chance Madame la comtesse de Limeray.

Au milieu de la stupéfaction que lui causa la présence inattendue de son oncle, elle ne démêla pas tout d'abord le sens exact de ces énigmatiques paroles. Mais ce nom de Limeray, qui frappa son oreille suffit pour l'avertir que le bourreau n'avait pas abandonné sa victime et que Pierre Rigaut était au courant des moindres événements de sa vie.

Et c'est le cœur torturé d'angoisse, que l'infortunée s'en vint occuper ses nouvelles fonctions au château de Limeray...

Le temps cependant passa sans rien annoncer d'anormal. Absorbée par les nombreuses occupations que lui donnait la direction du château, Angèle oublia insensiblement ses terreurs, et le doux accueil qu'elle trouvait au presbytère, auprès du vénérable curé de Limeray et de sa sœur, n'était pas de nature à les raviver.

Elle se reposa dans un calme relatif, s'efforçant d'oublier le pénible passé et surtout les terribles appréhensions de l'avenir...

Ce fut le docteur Noris qui la réveilla de cet assoupissement momentané, au lendemain d'un long entretien avec Tristan, en lui faisant part de la demande du comte de Limeray.

Aux premiers mots de mariage, l'espèce de brouillard qui jusqu'alors, entourait les dernières paroles de son oncle, se dissipa.

« Comtesse de Limeray » avait-il dit. La pauvre femme les comprenait maintenant ces mystérieuses paroles ! C'était bien à elle que s'adressait la sinistre prédiction ! Comtesse de Limeray, elle, la nièce de Pierre Rigaut !

Elle se rappela alors les conseils du misérable au cours de ses dernières visites à la rue Saint-Guillaume, lorsqu'il lui recommandait de suivre de point en point les avis de M. Hersent et ceux de l'abbé Nortier. Elle sentait autour d'elle une sourde machination qui devait fatalement aboutir à une catastrophe. Par suite de quelles causes étranges le docteur Noris s'employait-il inconsciemment, elle n'en doutait pas, à réaliser la prédiction de son oncle, elle ne le savait pas et elle ne voulait pas le savoir. Ce qu'elle discernait en tout ce mystère c'est que Pierre Rigaut, Rigaut l'infâme, Rigaut l'assassin y était mêlé. Cela lui suffisait pour qu'elle opposât un refus formel au comte de Limeray.

Maltraitant l'émotion terrible qui la poignait, elle répondit, au mandataire du comte, par un énergique *jamais* qui laissa l'excellent docteur quelque peu dépité.

Mais Noris n'était pas homme à se rebuter devant un premier insuccès. Comprenant qu'il n'arriverait pas seul à vaincre la résistance de Mme Desormes, il appela à son aide M. Hersent qu'il savait avoir une grande influence sur elle. Mais, comme lui, le notaire échoua devant la volonté bien arrêtée de la jeune femme. En vain employa-t-il les moyens les plus persuasifs ! Son avenir à elle et celui de son enfant à jamais assurés. En vain lui fit-il comprendre que son refus la placerait forcément

dans la douloureuse nécessité de quitter le château de Limeray ! sans ressources, qu'allait-elle devenir, elle et son fils ? Rien n'y fit, elle resta inflexible. L'intervention du vénérable abbé Nortier lui-même demeura sans résultat.

Avec une énergie que décuplait l'appréhension d'un danger qu'elle sentait suspendu sur sa tête, Angèle lutta en désespérée. Mais, hélas ! il était trop tard pour remonter le courant et le terrible passé, dont elle s'était rendue complice par son silence, devait l'écraser cette fois encore et réduire à néant tous ses efforts.

Un soir qu'elle regagnait le presbytère de Limeray, comme elle le faisait chaque jour, elle rencontra le curé qui venait à sa rencontre.

— Il y a à la cure, lui dit-il, un homme qui désire vous parler

— Un homme... fit-elle, tremblant déjà.

— Oui ; il est porteur de papiers pour M. le comte de Limeray, qu'il voudrait vous soumettre avant de les porter au château... J'avais d'abord cru que c'était quelque fournisseur, ou un agent d'affaires, mais d'après son costume, je suppose qu'il s'agit tout simplement d'une demande de secours...

— Et cet homme a dit son nom ? demanda-t-elle.

— Oui... M. Budaille...

— J'y vais, fit Angèle, à qui ce nom, contrairement au lecteur, ne disait rien.

Dans le modeste salon de la cure, M. Budaille, vêtu d'un complet acheté tout récemment à la confection, attendait, assis, tenant sur ses genoux une large enveloppe cachetée.

(A suivre)

Après la délibération commune, que va-t-il sortir des urnes ? Un Sénat ? Non, citoyens, il en sortira le *grand Conseil des communes françaises* !

Oui, le *grand Conseil des communes françaises*, tel est le nom qu'il convient d'adopter. Ecartons de nos esprits la vieille étiquette, elle est usée, mettons-la au rebut ; non, ce n'est pas un Sénat à l'usage des monarchies, un Sénat à l'ancienne mode, nous avons bien d'autres prétentions !...

... Vous saisissez maintenant quels sont les avantages de ces nouvelles attributions concédées aux communes françaises : augmentation de pouvoirs, création de relations jusqu'ici impossibles, émancipation de la commune, émancipation du citoyen, la vie publique descendant jusqu'au bas de l'échelle sociale.

Voulez-vous me dire dans quel Etat de la vieille Europe, on a fait à l'usage d'une démocratie un instrument meilleur et plus avantageux ?

N'oubliez jamais que ce Sénat, élu par vos mandataires et par vos délégués, reformera la loi ; qu'il aura le droit de consulter le pays, de lui faire appel par voie de dissolution, qu'il concourt à nommer le chef de l'Etat, qu'il peut même le révoquer dans certains cas prévus et déterminés. Il est donc juste de dire qu'au moyen de cette institution du Sénat, non seulement la démocratie intervient dans la loi, puisqu'elle en est le principe et l'origine ; mais elle tient à sa discrétion les pouvoirs publics, l'exécutif et le législatif ; elle règne et gouverne ! Par cette institution du Sénat bien comprise, bien appliquée, la démocratie est souveraine maîtresse de la France.

Mais voici ce qui coûte. Il faut à notre démocratie désormais toute puissante, du travail, de l'étude, de la patience ; il lui faut surtout de la prudence politique. Sous peine de voir avorter tous les desseins qu'elle forme pour l'avenir, notre démocratie doit apprendre à se gouverner elle-même, à gouverner ses propres impatiences, à ne vouloir rien obtenir que du temps et des progrès de la raison publique ..

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 décembre

Le désarmement général

M. Dejeante. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant au désarmement général. (Exclamations sur la plupart des bancs).

Je demande l'urgence en faveur de cette proposition.

M. Gauthier de Clagny. — Je ne me suis jamais associé à une demande de question préalable ; mais, cette fois, je la demande, parce qu'on oublie que deux provinces nous ont été arrachées et que trois puissances veillent en armes à nos frontières. (Applaudissements).

M. Méline. — Le refus d'urgence aurait la même signification que le vote de la question préalable. (Très bien !)

A la majorité de 490 voix contre 35, l'urgence n'est pas déclarée.

Suite du budget de la guerre

On continue la discussion du budget de la guerre.

Les chapitres 44 à 53 sont adoptés.

M. de Pontbriand, sur le chapitre 54 (Secours), demande un relèvement de 250,000 francs pour secours aux anciens militaires blessés réformés avec le congé n° 2.

M. le rapporteur. — La commission accepte un relèvement de 100,000 francs et elle accepte également, jusqu'à concurrence de 100,000 francs, l'amendement de M. Georges Berry tendant à une allocation de secours aux anciens militaires ayant accompli quatorze ans de service antérieurement à la loi de juillet 1881.

M. Gauthier de Clagny. — J'appelle l'attention du ministre sur la situation faite aux veuves des victimes de l'expédition de Madagascar. On a accordé aux veuves d'officiers des secours annuels, dont le caractère pénible devrait leur être épargné.

M. le général Billot. — La jurisprudence ne permet malheureusement pas de leur accorder une pension.

Les chapitres 54 à 60 sont adoptés.

On passe à la section des dépenses extraordinaires.

M. de Montfort demande 1,700,000 francs pour l'établissement de champs de manœuvre et de tir à grandes distances. Nous n'en avons pas

en nombre suffisant. Depuis 1872, l'Allemagne a consacré 36 millions pour cet objet. La France est assez riche pour payer sa sécurité. (Très bien !)

L'amendement combattu par la commission est repoussé.

Le budget de la guerre est terminé.

Le Décret de Clôture

M. Brisson. — La parole est à M. le président du conseil.

M. Méline. — J'ai l'honneur de donner lecture à la Chambre du décret suivant :

« Le président de la République française, Vu l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics,

» Décrète :

» Article premier. — La session extraordinaire de 1896 de la Chambre des députés et du Sénat est et demeure close.

» Art. 2. — Le présent décret sera porté au Sénat par M. Darlan, garde des sceaux, et à la Chambre des députés, par M. le ministre de l'agriculture, président du conseil. »

M. le président. — Acte est donné du décret dont la Chambre vient d'entendre lecture. Le décret sera inséré au procès-verbal de la séance de ce jour et déposé aux archives.

La séance est levée à cinq heures.

SÉNAT

Séance du 19 décembre

L'Exposition de Bruxelles

Par 164 voix contre 5, le Sénat adopte le crédit de 504,654 francs pour frais de participation de la France à l'Exposition de Bruxelles.

Clôture de la session

M. Darlan, garde des sceaux, donne lecture du décret de clôture de la session.

M. le président. — Acte est donné du décret qui vient d'être lu ; il sera imprimé et déposé aux archives. Je déclare close la session extraordinaire de 1896.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, celle-ci est levée à cinq heures.

INFORMATIONS

Elections législatives

DOUBS

Pontarlier, 21 décembre.

Scrutin de ballottage :

Inscrits, 13,470 ; votants, 9,429.

M. le docteur Granier, républicain, 5,078 voix, élu ; M. Grillon, 4,108.

YONNE

Sens, 21 décembre.

Scrutin de ballottage : Inscrits, 18,694 ; votants, 14,808 ; suffrages exprimés, 14,559.

M. Cornet, radical-socialiste, 7,381 voix (élu).

L'élection de Brest

Paris, 20 décembre,

L'Autorité annonce qu'une réunion préparatoire des électeurs de la troisième circonscription de Brest a choisi M. l'abbé Gayraud, missionnaire apostolique. Mardi prochain le congrès qui se tiendra à Lannais statuera sur sa candidature.

L'espion Guillot

M. Cavard, contrôleur général à la sûreté générale, a déclaré à un de nos confrères qu'il ne croyait pas qu'il pût y avoir aucune corrélation entre l'affaire Guillot et l'affaire Dreyfus. Il ne croit pas que Guillot, arrêté à Amiens, et Dreyfus aient pu se connaître.

Dès son arrivée à Amiens, l'ex-capitaine Guillot a été écroué au dépôt, où il restera quelques jours pour être interrogé par M. Bertulus, juge d'instruction. C'est vraisemblablement devant le tribunal correctionnel et non devant un conseil de guerre qu'il sera traduit, comme le fut il y a une dizaine d'années un employé du ministère de la guerre convaincu d'avoir dérobé certaines pièces.

On a affirmé à la Patrie que les faits d'espionnage étaient prouvés d'une façon indubitable et qu'ils ne pouvaient être niés. Les faits précis contre Guillot sont tenus secrets. Cependant, on peut affirmer que c'est au profit de l'Allemagne que Guillot pratiquait son lâche métier.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

On nous écrit de Gourdon :

« Les élections sénatoriales ne ressemblent en rien aux élections par le suffrage direct.

— « Jusqu'au dernier moment, elles peuvent nous réserver des surprises.

« En général, les délégués sont des gens paisibles, raisonnables, travailleurs et économes, évitant avec soin les folles dépenses, afin de se réserver, comme le dit si justement le proverbe bien connu dans nos campagnes, « une poire pour la soif ». — Ils ne donneraient guère leur confiance à des gens qui, n'ayant eu qu'à naître pour avoir à leur disposition des centaines de mille francs, dont ils ne connaissent pas le prix, n'auraient eu d'autre souci que de dissiper leur avoir dans des aventures.

« Ils veulent que les candidats leur offrent, par une bonne administration de leurs propres affaires, des garanties pour la bonne gestion des finances de l'Etat.

« En cela ils ont bien raison, et ce ne sont pas des hommes sachant bien administrer eux-mêmes qui viendront nous vanter les théories creuses du socialisme, qui promet de tout mettre en commun, de tout partager, sauf à recommencer le partage lorsque les plus dépensiers auraient dévoré leurs parts.

« D'un autre côté, n'est-il pas étrange de voir des candidats socialistes solliciter le mandat de sénateur, tandis qu'ils réclament la suppression du Sénat ?

« C'est le cas de M. de Verninac, qui s'il ne peut arriver à cette suppression, viendrait tout au moins infuser à la haute assemblée un sang nouveau.

« Mais, le vôtre, monsieur de Verninac, ne serait pas nouveau pour le Sénat, puisque vous en faites partie, vous trouvant classé dans l'infime minorité de cette assemblée. C'est donc un autre sang que le vôtre qu'il faut lui infuser.

« Quoique vous en disiez, le Sénat est composé d'hommes à l'esprit juste, pondéré, ennemis des aventures où nous voudrions et traîner M. Bourgeois, votre chef, comme autre fois M. Boulanger.

« On peut compter sur le bon sens des délégués, dont vous paraissez redouter le jugement, puisque vous voulez les remplacer par le suffrage direct. »

Lettre d'un paysan de l'arrondissement de Figeac à M. Rey, député du Lot

Monsieur le député,

Un moyen de rendre service aux agriculteurs, ce serait de vous concerter avec ceux de vos collègues qui ne se moquent pas entièrement d'eux, et de faire une demande auprès du ministère pour enrayer la baisse de la graisse et en particulier des porcs gras.

Par là, monsieur le député, vous feriez voir aux paysans de l'arrondissement de Figeac, de la Châtaigneraie, que leur véritable ami, c'est vous.

Ils pourraient et devraient déjà le comprendre par le secours de 300,000 francs que vous avez demandé pour les victimes des orages et aussi par les 500,000 francs que vous avez réussi à faire maintenir au budget des chemins vicinaux.

Peut-être, monsieur le député, pour réussir auprès du ministère et surtout pour que nos paysans, qui ne lisent pas ou ne lisent que des journaux qui vous sont hostiles, sachent quel intérêt vous leur portez, serait-il bon de prendre l'initiative d'une pétition que vous leur feriez signer.

Veillez, monsieur le député, me répondre par la voie de la presse ce que vous pensez de ma proposition.

Veillez, monsieur le député, agréer mes remerciements anticipés et les vœux que je forme pour votre succès.

Un Electeur paysan de l'arrondissement de Figeac.

Réponse de M. Rey

Mon cher compatriote,

Je me serais fait un devoir d'appeler l'attention du ministre de l'agriculture sur l'importante question qui vous préoccupe à bon droit si je n'avais su que de tous les points de la France des plaintes lui avaient été adressées à ce sujet et que le gouvernement s'occupait de porter remède à cette regrettable situation, dans la mesure des moyens qu'il a à sa disposition.

Donc l'existence de la fièvre aphteuse sur les animaux étrangers lui a permis de prendre un arrêté interdisant l'entrée en France du bétail et notamment des porcs provenant des Pays-Bas, d'où nous venait l'importation la plus considérable.

Il serait souhaitable aussi que l'on pût relever les tarifs de douane, mais le gouvernement n'a pas le droit de le faire tout seul. Il faut une loi votée par les deux Chambres.

Il semble, du reste, d'après les explications qu'en a données tout récemment le ministre de l'agriculture à la tribune, que la baisse des prix provient moins d'une augmentation de l'importation que d'une surproduction intérieure. Les porcs s'étant vendus pendant deux ans à des prix rémunérateurs, on s'est lancé de tous les côtés dans leur élevage et leur engraissement. Il en est résulté que la production a dépassé la consommation, ce qui a eu pour conséquence l'effondrement des cours. Néanmoins, il pourrait être utile pour l'avenir, d'augmenter les droits actuels de douane, car ils sont moins élevés pour le porc que pour les autres animaux ; ainsi le tarif n'est que de 8 fr. par 100 kilos d'animal vivant

pour le porc, tandis que les veaux paient 12 francs et les moutons 12 fr. 50.

Un vaste pétitionnement comme celui que vous proposez pourrait déterminer les pouvoirs publics à entrer dans cette voie. Si vous donniez suite à votre idée, je me chargerais volontiers de déposer votre pétition sur le bureau de la Chambre et de soutenir vos justes réclamations.

Agréez, mon cher compatriote, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Emile REY, Député.

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira mercredi prochain, 23 décembre, à 8 heures du soir, à l'hôtel de ville.

Ordre du jour : 1° Rapport sur la continuation de l'égoût collecteur de la rue Saint-Géry jusqu'à la place des Tabacs ; 2° Rapport relatif à la suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques ; 3° Rapport sur la subvention demandée par l'Etat pour la démolition partielle de l'usine Trubert ; 4° Désignation des candidats à la recette municipale.

Perception

Par arrêté de M. le ministre des finances, en date du 18 décembre, M. Clodomir-Pierre Lafon, percepteur à Vézelay (Yonne) est nommé percepteur de la ville de Cahors.

Nos compatriotes

La Société des gens de lettres vient de décerner un prix à notre gracieuse compatriote, Mme Gabrielle Nadal, qui a écrit sous le pseudonyme de Jean Barancy tant d'œuvres charmantes.

Le général Vincendon

Le dernier bulletin annonçait une situation très grave et tout à fait enragante ; dans la journée qui a suivi, aucune amélioration ne s'est produite.

Le bulletin du 21, matin, porte : « Etat toujours sérieux, pas d'aggravation depuis hier. »

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices

Le conseil administratif de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot se réunira à Cahors, le jeudi 24 décembre courant, à 10 heures 1/2 précises du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour : 1° Nomination des membres de la commission d'apurement des comptes du trésorier pour l'exercice 1896 ; 2° Clôture des comptes de l'exercice 1896 ; 3° Sommes à verser à la caisse des secours et à celle des retraites ; 4° Examen des demandes de secours du 4° trimestre 1896 ; 5° Affaires diverses.

Le Président de la Société, SIMONIS.

Syndicat des viticulteurs et planteurs de tabac du Lot

Le syndicat des viticulteurs et planteurs de tabac du Lot, réuni en séance trimestrielle du mois de décembre, a émis à l'unanimité les vœux suivants :

1° Qu'une délégation nommée par eux soit admise à prendre part aux travaux de répartition de la caisse d'assurance alimentée par leur unique cotisation ;

2° Que des mesures soient prises par l'administration compétente pour que les colons soient séparés du planteur dans la répartition des secours, comme ils le sont actuellement à la livraison.

On évitera ainsi l'uniformité qui a tant compromis, par une mauvaise application, les avantages d'un bon principe.

Examen du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin

Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les écoles normales et dans les écoles primaires auront lieu le lundi 15 mars 1897.

Les candidats aspirants et aspirantes pourront se faire inscrire à l'inspection académique, jusqu'au 14 février 1897.

Acte de probité

Le jeune Constantin Séval, âgé de 14 ans, demeurant rue Clément-Marot, 9, ayant trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 17 francs sur la voie publique, en a fait immédiatement le dépôt au bureau de police, où il a été remis à la personne qui l'avait perdu.

Syndicat agricole du Lot

Séance du 12 décembre

Présidence de M. le D^r REY, député du Lot, président du Syndicat

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les membres inscrits pendant l'année au bureau du syndicat et dont il est donné lecture sont, aux termes du règlement, définitivement admis.

Le secrétaire général donne le compte-rendu des opérations du syndicat, d'où il ressort que 193.450 kilog. d'engrais minéraux, de matières alimentaires, de sels dénaturés, de fils de fer et de semences ont été livrés aux syndiqués durant l'exercice 1896, sans compter les instruments agricoles, tels que charrues Dombasle, hoes à cheval, herbes montées en fer et en bois, appareils à cuisson, pulvérisateurs, souffreuses et égrenoirs à maïs.

M. le trésorier expose la situation financière de l'association d'où il résulte une encaisse de 1.963 fr. 25 centimes dont une grande partie est placée à la Caisse d'épargne.

Sur cette somme, il est demandé que plusieurs instruments de culture soient achetés afin de les mettre à la disposition des syndiqués.

La proposition étant acceptée après discussion, M. le président propose de nommer une commission de cinq membres chargée d'étudier les voies et moyens pour arriver au but de la proposition. MM. Bouyssou, Capy, Carrié, Delbreil et Dufour sont désignés pour faire partie de cette commission.

M. Delbreil, délégué de la Société agricole et industrielle du Lot, expose que, conformément au désir de la Société, il s'est rendu au congrès du black-rot organisé à Bordeaux par la Société d'agriculture de la Gironde, et dont les séances ont été présidées par M. Piou, président de la société.

Il expose d'une manière claire, nette et précise que la défense contre le black-rot a été déclarée économiquement possible.

Tous traitements à 2 et 3 kilog. de sulfate de cuivre pour cent pratiqués en temps opportun doivent suffire pour les vignobles du Lot dont les terrains sont perméables, sans avoir besoin d'avoir recours aux doses massives.

De longs détails sont fournis sur le genre de culture approprié aux vignes, tels que la disposition des vignes en ligne, sur fils de fer de préférence, sur la propreté, l'aération, l'assainissement et l'enlèvement des feuilles tachées.

Le congrès a décidé, sur l'initiative de M. le Ministre de l'Agriculture, président du Conseil des ministres, qu'une organisation nouvelle puisse fonctionner bientôt pour serrer de plus près ce grave problème et arriver aussi vite que possible à des méthodes définitives du traitement.

A cet effet une commission de trente-cinq a été formée et je suis heureux de vous apprendre que le délégué de la Société, votre serviteur, fait partie de cette commission.

M. le président remercie M. Delbreil de son intéressante communication et le félicite d'avoir été appelé, comme délégué de la Société, à faire partie de cette commission pour représenter le département du Lot.

M. le secrétaire général donne connaissance d'un travail de préparation d'engrais chimiques peu dispendieux qui procure à M. Ganiayré, docteur à Cabrerets, des avantages culturels fort remarquables.

Ces engrais sont fabriqués avec les engrais de ferme associés aux phosphates du Lot et à du Kaïnit le tout arrosé périodiquement avec une solution d'acide sulfurique et d'acide nitrique (un litre du premier et deux du second pour une barrique d'eau).

Des échantillons de pommes de terre géants déposés sur le bureau, attestent par leur volume les avantages obtenus par ces matières chimiques.

M. le président, tout en remerciant M. Ganiayré de son intéressante communication, engage les membres du syndicat à imiter leur collègue, qui obtient si économiquement des résultats si satisfaisants.

Il propose à l'assemblée l'impression des rapports de la séance dans le bulletin de la Société, et qu'un tirage d'un nombre suffisant d'exemplaires soit fait pour être distribué à chaque membre du syndicat.

La proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance.

Conclusions adoptées par le congrès du black-rot de Bordeaux

1° En dehors de conditions exceptionnelles de vignes affaiblies par l'âge, les maladies parasitaires antérieures ou l'inculture prolongée, la défense contre le black-rot est économiquement possible dans une année où les conditions climatiques sont analogues à celles de 1896 et pour vignobles dont le produit argent est assez élevé.

a Avec des traitements continus pendant plusieurs années, la défense devient annuellement plus facile et plus économique.

2° Jusqu'à nouvel ordre, les préparations cupriques et, parmi elles, la bouillie bordelaise et la bouillie bourguignonne, les verdets, sont les plus efficaces ;

3° Les doses massives de sulfate de cuivre dans la préparation des bouillies sont sans objet ; une proportion de ce sel de 2 à 3/0 est toujours suffisante ;

4° La proportion de base, chaux ou soude, correspondante, doit être suffisante pour obtenir une

liqueur sensiblement neutre ou très légèrement acide ;

5° L'adjonction des poudres à dominante de soufre, de chaux, et plus spécialement de cuivre, semble généralement utile ;

6° Les conditions essentielles au succès de ces moyens de défense sont :

a La disposition des vignes en lignes, sur fil de fer de préférence, le maintien du sol en état de propreté, d'aération, d'assainissement.

b Une application minutieuse, très soignée suffisamment abondante, des traitements liquides qui permette d'atteindre chaque fois, autant que possible, la totalité des organes de la plante.

c Un nombre de traitements suffisant pour ne pas laisser l'arbuste sans protection pendant toute la durée de sa végétation active, ce nombre ne descendant pas sans danger au-dessous de cinq répartis ainsi :

1° Quand les pousses ont de 5 à 6 centimètres de long ;

2° Environ quinze à vingt jours après le premier traitement ;

3° A la fin de la floraison.

4° Environ quinze à vingt jours après la floraison ;

5° Dix à quinze jours au plus avant la véraison.

6° Un sixième traitement vers le 10 août est un complément qui peut avoir son utilité dans les années humides ou en cas de grande invasion tardive.

7° L'enlèvement des feuilles tachées de première invasion, dès leurs apparitions, en mai, donne de bons résultats ;

8° Le séjour, sur place, d'une année à l'autre, des organes secs quelconques de la vigne, est une cause grave de contamination ultérieure de l'arbuste ;

9° Conjointement avec les recherches de laboratoire, des observations scientifiques et pratiques doivent être poursuivies avec la plus scrupuleuse attention, sur le terrain même, dès avant le départ de la végétation et jusqu'aux vendanges, dans les centres les plus importants de black-rot et particulièrement :

Dans les environs de Nogaro (Gers) ; de Cognac (Charente) ; Sainte-Radegonde (Gironde) ; d'Aubin (Aveyron) ; de Carbone (Haute-Garonne) ; de Villefranche (Rhône).

Le Congrès émet le vœu que l'administration supérieure de l'agriculture veuille bien pourvoir à la rétribution du personnel qu'elle mettra à la tête de ces centres d'observations scientifiques et pratiques et contribue également aux dépenses de la commission.

Chemin de fer de Carsac à Gourdon

— EXPROPRIATION. — Le jury, qui s'est constitué mardi dernier, sous la direction de M. de Marbotin, juge suppléant au tribunal de Gourdon, a divisé son travail en deux parties : 1° la visite des lieux ; 2° les débats à l'audience et les décisions.

Samedi, comme le mauvais temps le forçait à interrompre ses opérations sur le terrain, la journée a été consacrée à l'audition des représentants des parties dans trois affaires, qui ont eu leur solution le soir même.

C'est ainsi que le jury a fixé les indemnités revenant à MM. Pruniers, Cosse et Delpech.

On s'accorde à constater que ce jury est composé d'hommes compétents et impartiaux.

Les propriétaires intéressés s'abandonnent avec une entière confiance à leurs connaissances spéciales et à leur ardent désir d'être justes pour tous.

En se séparant, le soir à 5 heures, ils ont fixé leur prochaine réunion à lundi, à 9 heures du matin, au tribunal.

Le Crime de Montesquieu

La cour d'assises de Tarn-et-Garonne vient de condamner le nommé Théodore Bonal aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat et vol avec préméditation, commis sur la personne de M. Cassan, propriétaire à Montesquieu, canton de Moissac.

La Cour, a en outre, condamné le nommé Laval, dit Pilo, à huit ans de travaux forcés et la femme Marie Souleillon à cinq ans de la même peine pour complicité dans le vol.

Les accusés ont obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

LA JUIVE

Que ceux qui ne cessent de s'écrier : « le théâtre se meurt, le théâtre est mort », se consolent. Il existe encore à Cahors des amis de la vraie musique. Aussi est-ce avec plaisir que nous avons vu, dimanche dernier, notre salle de spectacle trop petite pour recevoir le nombreux public désireux d'entendre « la Juive ». Nous pouvons avouer maintenant que ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous avons assisté à cette représentation, car nous nous demandions de quelle manière serait rendue l'œuvre d'Halévy. Eupressons-nous de dire que le succès a dé-

passé nos espérances. Nous avons été si souvent trompés que c'est pour nous une véritable surprise quand il nous arrive d'assister parfois à une bonne représentation.

Tous les articles ont rendu leur rôle avec bonheur et talent. M. Dupré mérite une mention spéciale pour la façon vraiment remarquable dont il a joué *Eléazar*. Les nombreux applaudissements qu'il a recueillis lui ont prouvé le plaisir extrême que le public prenait à l'écouter.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 24 et 27 Décembre 1896
De 3 à 4 heures

Versailles (P. R.)	Wetge.
Le Roi d'Yvetot (ouverture)	Adam.
Dolorès (valse)	Waldteufel.
Les Noces de Figaro (fantaisie)	Mozart.
Gloire aux femmes (mazurka)	Strobl.

Les Livres d'Étrennes illustrés

Pour les étrennes de 1897, la librairie Hachette et C^{ie} fait paraître sept ouvrages de grand luxe : « La vie et l'œuvre de Meissonnier d'après ses Entretiens, » avec une étude, par O. Gréard, de l'Académie Française (Broché, 40 fr. ; relié, 50 fr.) ; « Florence et la Toscane, » par M. E. Müntz (Br., 30 fr. ; relié, 40 fr.) ; « A travers la Bosnie et l'Herzégovine, » par M. G. Capus (Br., 25 fr. ; relié, 35 fr.) ; « Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, » par M. G. Maspero. TOME II. « Les premières mêlées des peuples » (Broché, 30 fr. ; relié 38 fr.) ; « L'épopée byzantine à la fin du X^e siècle, » par M. G. Schlumberger (Br., 30 fr. ; cart., 35 fr. ; relié, 40 fr.) ; « Au Drapeau ! » par M. Maurice Loir. Récits extraits des mémoires ou souvenirs militaires, avec une préface de George Duruy (Broché, 15 fr. ; relié, 20 fr.) ; « Saint-Louis et les Croisades, » d'après les chroniqueurs, par M^{me} de Witt (Broché, 15 fr. ; cart., 20 fr.)

A ces éditions artistiques s'ajoutent, comme toujours, ces périodiques richement illustrés : « Le Tour du Monde » (Nouvelle série. 2^e année, en 1 vol., Broché 25 fr. ; relié, 32 fr. 50) ; le « Journal de la Jeunesse, » (Broché en 2 vol., 20 fr. ; cartonné, 26 fr.) ; « Mon Journal » (Broché, 8 fr. ; cart., 10 fr.) ; et « Les Capitales du Monde, » magnifique volume, avec 339 illustrations (Br., 8 fr. ; cart., 10 fr.)

« La Collection de Voyages illustrés » s'est augmentée de deux ouvrages. (Chaque volume, broché, 4 fr. ; cartonné, 5 fr. 50) : « Mon voyage à La Mecque, » par M. Gervais-Courtellemont ; « Une expédition avec le Négous Ménélik, » par M. J.-G. Vanderheyen.

La « Nouvelle Collection de la Jeunesse » s'est accrue de trois ouvrages (Chaque volume, broché, 7 fr. ; cartonné, 10 fr.) : « Grand-Mère et Petit-Fils, » par M. Albert Cim ; « Fleur de France, » par M. Pierre Maël ; « La vengeance des Peaux-de-Bique, » par M. Gustave Toudouze ; « Deux frères, » par M^{me} de Nanteuil (Br., 4 fr. ; cart., 6 fr.)

La « Bibliothèque rose illustrée » compte quatre nouveautés (Chaque vol., broché, 2 fr. 25 ; cartonné, 3 fr. 50) : « Le Manoir des Bois-haël, » par M^{me} Chéron de la Bruyère ; « Les Grands de Sophie, » par M. François Deschamps ; « La chance de Jeanne, » par M^{me} la Comtesse de Varenne ; « Tous jeunes, » par M. A. Verley

A la nouvelle collection, « La petite Bibliothèque de la famille, » s'ajoutent 2 romans (Chaque vol., br., 3 fr. 50 ; cart., 5 fr.) : « Ordre du Roi, » par M. G. de Beauregard ; « Insaisissable amour, » par M. F. Marion Crawford.

Dans la série des « Livres-Albums pour les petits enfants : Mon Histoire naturelle » (Cart. 2 francs.)

La « Bibliothèque des Ecoles et des Familles » comprend cinq nouveautés : « En France » (Br., 8 fr. ; cart., 12 fr.) par M. O. Reclus ; « Gloires et Souvenirs militaires » (Br., 4 fr. 50 ; cart., 6 fr. 50, par M. Ch. Bigot ; « Lazare Poban » (Broché, 3 fr. ; cart., 4 fr. 60), par M. Eug. Mouton.

« La Croisade de Gérard, » par MM. H. et C. Guy ; « Histoire de Vauban, » par M. Georges Michel (Chaque volume, broché, 2 fr. 60 ; cart., 3 fr. 90).

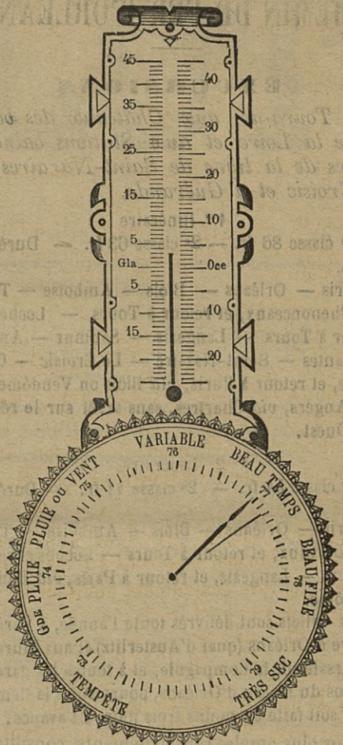
La « Mode Pratique » (Abonnement suivant les éditions, de 12 à 58 fr.), grâce à son programme, est de plus en plus la « Revue de la famille » par excellence.

Enfin « l'Almanach Hachette (1 fr. 50) pour 1897 s'est encore accru et perfectionné, de façon à mieux justifier, si possible, son sous-titre de « Petite encyclopédie populaire de la vie pratique. »

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse et l'indication de votre force au piano, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique avec le catalogue des nouveautés.

A l'Imprimerie LAYTOU
Cartes de Visite
Depuis 1 fr. 25 le cent
Livrées dans la journée



Baro-Thermomètre

Indiquant les pressions barométriques du jour et de la veille, et la température du jour.

ÉTRENNES UTILES

A nos lecteurs

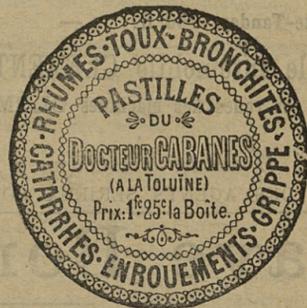
Les fabricants fournisseurs des Ecoles de Villes de Paris, Londres, etc, viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs, à l'occasion des Etrennes, une magnifique sphère terrestre de 1 mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un pied en métal richement ornementé.

Ce merveilleux Objet d'art, qui doit être le plus bel ornement du Salon ou du Cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à 30 fr., sera fourni franco de port et d'emballage dans toute la France au prix de 15 fr.

Adresser Mandats et Commandes à nos bureaux.



1 Mètre de Circonférence



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.
Dépôt Ph^{ie} DERBEQ, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{re} classe 83 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis 20 PAGES GRAND FORMAT LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT : PLUS DE MODELES NOUVEAUX PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE PLUS DE LITTÉRATURE PLUS DE RECETTES DE CUISINE PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'ÀUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}. 3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoutié. PRIX MODÉRÉS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER



La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p ^e dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. extra 450 fr. —	id. n° 1 id. 450 fr. —
id. n° 1 375 fr. —	id. n° 2 id. 375 fr. —
id. n° 2 300 fr. —	Tricycle pour dames 700 fr. —
Bicyclette-Tandem 750 fr. —	Tricycle pour hommes 700 fr. —

Tricycle automobile CLÉMENT, Prix : 1,600 fr. avec le moteur Dion et Bouton.

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

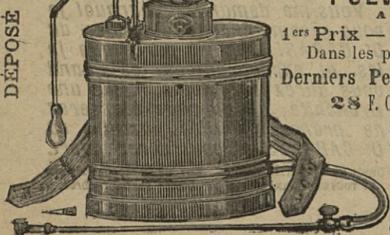
Cave Bordelaise

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

3, rue de la Mairie, CAHORS

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot) NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS Le Redressement & toutes les Opérations relatives à L'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS